WEBINAIRE

En ligne

15 décembre 2026
12h00 – 14h00

L'utilisation des documents médicaux dans la procédure d'asile

Le Pacte européen sur la migration et l'asile est entré en vigueur en juin dernier, et avec lui, le recours à la procédure accélérée se généralise. Or, préparer une demande d'asile prend souvent du temps. Il faut parfois mettre en place un suivi psychologique, ou organiser un examen médical pour documenter des tortures ou des mauvais traitements. Et les garde-fous censés exclure certains profils de la procédure accélérée ne fonctionnent pas toujours.

Les documents psycho-médicaux sont donc plus que jamais essentiels, pour étayer un besoin de protection ou démontrer une vulnérabilité. NANSEN vous invite à vous pencher sur un type particulier : le rapport médical circonstancié établi selon le Protocole d'Istanbul.

Trois regards se croiseront autour d'un même cas concret :

- **Avocate** (à confirmer), expliquera pourquoi et comment elle a utilisé un rapport médical circonstancié pour son client.
- **Dr Fabian Colle** présentera les aspects médicaux de l'établissement d'un rapport selon le Protocole d'Istanbul.
- **Alice Sinon**, juriste chez NANSEN, exposera le contexte belge et commentera la jurisprudence belge et internationale.

Le webinaire se terminera par un temps d'échange avec les participant·es.

Frais d'inscription : 25 euros

12h00 – 12h15	Case study – avocate [à confirmer]
12h15 – 12h45	Aspects médicaux – **Dr. Fabian Colle, médecin - Alias**
12h45 – 13h30	Aspects juridiques – **Alice Sinon, jurist - NANSEN**
13h30 – 14h00	Discussion avec les participant·es

Une demande d'accréditation est en cours auprès d'Avocats.be et de l'OVB.